

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL336

présenté par

Mme Rilhac, Mme Lazaar, Mme Pitollat, Mme Park, Mme Toutut-Picard, Mme Piron,  
M. Claireaux et Mme Dupont

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 4, après le mot :

« crise »,

insérer les mots :

« de quelque nature qu'elle soit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de préciser que la compétence préfectorale en matière de direction des opérations concerne tous les types de crise.